

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU  
ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI, 21 OCTOBRE 2020, À 19 H 01,  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME NADIA MINASSIAN, PRÉFÈTE, À  
LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

---

**SONT PRÉSENTS :**

M <sup>me</sup> Cathy Poirier, mairesse	Ville de Percé
M. Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M <sup>me</sup> Louise Langlois, maire	Ville de Chandler
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

M<sup>me</sup> Christine Roussy, directrice générale / secrétaire-trésorière & aménagiste

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 01 par madame Nadia Minassian, préfète. Madame Christine Roussy, directrice générale /secrétaire-trésorière et aménagiste, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**20-10-208-O**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que la préfète, madame Nadia Minassian, procède à la lecture de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

**20-10-209-O**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE  
16 SEPTEMBRE 2020**

Sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 septembre 2020.

**20-10-210-O**

**DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES  
PRÉLÈVEMENTS DU 17 SEPTEMBRE AU 14 OCTOBRE 2020**

Sur proposition de madame Louise Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que, pour la période du 17 septembre au 14 octobre 2020, la liste des chèques pour le compte 11653, portant les numéros 15341 à 15412 au montant de 1 670 640,61 \$, et la liste des prélèvements, portant les numéros 2933 à 2946, au montant de 59 052,36 \$, le tout pour un grand total de 1 729 692,97\$, soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

***CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT***

Je, Danielle Roussy, trésorière adjointe, certifie par la présente et que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

## 20-10-211-O

### **DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 14 OCTOBRE 2020**

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé approuvent la liste des comptes à payer au compte 11653, déposée en date du 14 octobre 2020, au montant de 6 307 435,68 \$, et autorisent le paiement des factures.

#### ***CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT***

Je, Danielle Roussy, trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

## 20-10-212-O

### **ACCEPTATION DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2020 VS 2019**

**CONSIDÉRANT** que les états financiers comparatifs de la MRC du Rocher-Percé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2020 vs 2019 ont été déposés au conseil de la MRC lors de la séance de travail du 20 octobre 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte le dépôt des états financiers comparatifs de la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 septembre 2020 vs 2019.

## 20-10-213-O

### **DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS PRÉVISIONNELS 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU TRANSPORT GASPÉSIE — ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

**CONSIDÉRANT** que la Régie intermunicipale du transport Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine (« Régie ») regroupant les cinq Municipalités régionales de comté de la Gaspésie et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine agissant dans le cadre de ses compétences d'agglomération (ci-après désignées collectivement : « MRC ») a été constituée le 11 août 2012 et mise en opération le 1<sup>er</sup> janvier 2013, avec le mandat de planifier, mettre en œuvre et coordonner les services de transport collectif sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 603 du Code municipal, la Régie dresse son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet, pour adoption, avant le 1<sup>er</sup> octobre, à chaque MRC dont le territoire est soumis à sa compétence;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration de la Régie a dressé son budget pour l'exercice financier 2021 dont copie a été transmise à la MRC pour adoption;

**CONSIDÉRANT** que la Régie intermunicipale de Transport de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine a déposé son budget équilibré pour l'année financière 2021 prévoyant des revenus et des dépenses de 3 185 325 \$;

**CONSIDÉRANT** que ce budget prévoit une contribution financière de 19 454 \$ de la part de la MRC du Rocher-Percé pour le soutien au fonctionnement du transport collectif pour l'année 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, sur une proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte le budget de la Régie intermunicipale du transport Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine pour l'exercice financier 2021, tel que soumis, dont copie dudit budget est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme « Annexe A ».

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DU TRANSPORT  
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

États financiers prévisionnels

pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DU TRANSPORT  
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE**  
État des résultats prévisionnels  
pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021

	2020	2021 (Budget)	2021		
			Collectif	Adapté BdC	Adapté HG
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus prévisionnels - annexe 1					
Quotes-parts	161 484	<b>161 486</b>	100 001	61 484	-
Transferts	1 241 412	<b>1 306 965</b>	665 553	349 812	291 600
Services rendus	553 100	<b>559 100</b>	384 000	88 200	86 900
Autres revenus	1 136 793	<b>1 157 771</b>	1 157 780	-	-
	3 092 789	<b>3 185 325</b>	2 307 334	499 496	378 500
Charges prévisionnelles - annexe 2					
Administration générale	637 357	<b>713 704</b>	501 580	109 825	102 296
Transport	2 435 424	<b>2 465 602</b>	1 755 870	446 808	262 924
Frais de financement	20 008	<b>6 004</b>	4 803	600	600
	3 092 789	<b>3 185 316</b>	2 262 259	557 236	365 817
Excédent de l'exercice	0	-	45 075	(57 741)	12 683

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DU TRANSPORT  
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE**  
Notes complémentaires prévisionnelles  
pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021

**1. Statuts constitutifs et nature des activités**

L'organisme Régie intermunicipale du transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine opère et administre un service de transport collectif pour les personnes demeurant sur le territoire de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

**2. Mise en garde et origine des prévisions financières**

Les prévisions financières ont été préparées par la direction de la régie et reflètent les conditions économiques les plus probables ainsi que les plans d'actions prévus pour la période en tenant compte que la période visée entraîne un degré d'incertitudes relié à l'estimation des hypothèses.

Les hypothèses et autres informations décrites ci-dessous font partie intégrante des prévisions financières. Certaines hypothèses pourraient ne pas se réaliser tandis que des circonstances ou des événements imprévus pourraient survenir. En conséquence, les résultats réels différeront des résultats projetés et ces différences pourraient être importantes.

**3. Hypothèse de travail**

*Inflation*

Nous avons pris pour hypothèse que le taux d'inflation sera de 2 % annuellement.

*Débiteurs, subvention à recevoir, créditeurs et charges à payer*

Les débiteurs, subventions à recevoir et créditeurs et charges à payer sont estimés à partir des hypothèses de la direction et des exercices passés terminés le 31 décembre de chaque année.

*Taxe sur le carburant*

Les remboursements du fonds FORT se font au trimestre. Une somme représentant trois mois est à recevoir au 31 décembre de chaque exercice.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU TRANSPORT  
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE  
Notes complémentaires prévisionnelles  
pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021

4. Revenus de transport

	2020 (Budget) \$	2021 (Budget) \$	2021		
			Collectif \$	Adapté Bdc \$	Adapté HG \$
<b>Revenus du Transport adapté</b>					
Secteur Haute-Gaspésie					
Revenus de passagers	36 000	36 000	-	-	36 000
Revenus contrat CR	45 300	45 300	-	-	45 300
Autres revenus/trajets spéciaux	5 600	5 600	-	-	5 600
	<b>86 900</b>	<b>86 900</b>	-	-	<b>86 900</b>
Secteur Baie-des-Chaleurs					
Revenus de passagers	60 000	60 000	-	60 000	-
Revenus contrat - Anchor	18 000	18 000	-	-	-
Autres revenus/trajets spéciaux	10 200	10 200	-	10 200	-
	<b>88 200</b>	<b>88 200</b>	-	<b>88 200</b>	-
	<b>175 100</b>	<b>175 100</b>	-	<b>88 200</b>	<b>86 900</b>
<b>Revenus du Transport collectif</b>					
Nombre de passagers	75 000	75 000	75 000	-	-
Prix par passager	3,20	3,20	3,20	-	-
Revenus provenant des passagers	240 000	240 000	240 000	-	-
Revenus spéciaux	102 000	102 000	102 000	-	-
Revenus de publicité	6 000	6 000	6 000	-	-
	<b>348 000</b>	<b>348 000</b>	<b>348 000</b>	-	-
	<b>434 900</b>	<b>434 900</b>	<b>348 000</b>	<b>88 200</b>	<b>86 900</b>

5. Revenus de taxe sur l'essence

	2020 (Budget) \$	2021 (Budget) \$	2021		
			Collectif \$	Adapté Bdc \$	Adapté HG \$
Prévision de consommation d'essence et diesel pour la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine					
Consommation projetée essence (milliers de litres)	113 681	115 778	115 778	-	-
Taxe sur l'essence (\$/litre)	0,010	0,010	0,010	-	-
	<b>1 136 810</b>	<b>1 157 780</b>	<b>1 157 780</b>	-	-

6. Salaires et charges sociales

	2020 (Budget) \$	2021 (Budget) \$	2021		
			Collectif \$	Adapté Bdc \$	Adapté HG \$
Gestion et administration	242 698	249 773	206 374	28 644	14 756
Opérations	181 741	268 556	145 753	59 822	62 982
	<b>424 439</b>	<b>518 329</b>	<b>352 126</b>	<b>88 465</b>	<b>77 737</b>

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU TRANSPORT  
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE  
Notes complémentaires prévisionnelles  
pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021

7. Transport collectif

	2020 (Budget) \$	2021 (Budget) \$	2021		
			Collectif \$	Adapté Bdc \$	Adapté HG \$
<b>Contrats de gestion du transport collectif<sup>2</sup></b>					
OTAC des Marées	86 400	88 798	88 798	-	-
OTAC Rocher-Percé	15 000	15 000	15 000	-	-
OTAC Îles-de-la-Madeleine	31 824	31 824	31 824	-	-
	<b>133 224</b>	<b>135 622</b>	<b>135 622</b>	-	-

8. Quote-Part Transport adapté

	2020 (Budget) \$	2021 (Budget) \$	2021		
			Collectif \$	Adapté Bdc \$	Adapté HG \$
<b>Municipalités de la MRC Avignon</b>					
Maria	5 728	5 768	-	5 768	-
Carleton-sur-Mer	8 677	8 632	-	8 632	-
Nouvelle	3 612	3 681	-	3 681	-
Escuminac	1 170	1 159	-	1 159	-
St-André de Restigouche	-	333	-	333	-
Pointe-à-la-Croix	2 967	2 980	-	2 980	-
Matapédia	1 370	1 329	-	1 329	-
	<b>23 523</b>	<b>23 882</b>	-	<b>23 882</b>	-
<b>Municipalités de la MRC Bonaventure</b>					
Shigawake	598	591	-	591	-
Saint-Godefroi	746	720	-	720	-
Hope Town	774	780	-	780	-
Hope	1 247	1 247	-	1 247	-
Paspébiac	6 788	6 656	-	6 656	-
New Carlisle	3 019	3 032	-	3 032	-
Bonaventure	5 867	5 784	-	5 784	-
Saint-Elzéar	987	946	-	946	-
Saint-Siméon	2 470	2 500	-	2 500	-
Caplan	4 369	4 257	-	4 257	-
Saint-Alphonse	1 473	1 520	-	1 520	-
New Richmond	8 052	7 974	-	7 974	-
Caspédia--Saint-Jules	1 570	1 593	-	1 593	-
	<b>37 958</b>	<b>37 601</b>	-	<b>37 601</b>	-

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU TRANSPORT  
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Annexe 1

Revenus de fonctionnement prévisionnels

pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021

	2020 (Budget) \$	2021 (Budget) \$	2020		
			Collectif \$	Adapté B&C \$	Adapté HG \$
<b>Quotes-parts</b>					
Transport adapté - municipalités de la MRC					
Bonaventure - note 8	37 958	37 601	-	37 601	
Avignon - note 8	23 523	23 882	-	23 882	
	61 481	61 484	-	61 484	-
Transport collectif					
MRC Avignon	14 252	14 249	14 249		
MRC Bonaventure	19 992	19 876	19 876		
MRC Rocher-Percé	19 460	19 454	19 454		
MRC Côte-de-Gaspé	19 590	19 998	19 998		
Agglomération des Îles-de-la-Madeleine	13 976	14 026	14 026		
MRC de la Haute Gaspésie	12 733	12 399	12 399		
	100 002	100 001	100 001	-	-
	161 484	161 486	100 001	61 484	-
<b>Transferts</b>					
Collectif					
Programme MTMDET - GÎM	600 000	600 000	600 000	-	-
Climat municipalité		65 553	65 553		
Adapté					
Programme MTMDET - Haute Gaspésie	198 000	198 000	-		198 000
Programme MTMDET - Baie-des-Chaleurs	349 812	349 812	-	349 812	
Contribution MRC Haute-Gaspésie	93 600	93 600	-		93 600
	1 241 412	1 306 965	665 553	349 812	291 600
<b>Services rendus</b>					
Revenus de transport (note 4)					
Transport adapté					
Secteur Haute-Gaspésie	86 900	86 900	-		86 900
Secteur Baie-des-Chaleurs	88 200	88 200	-	88 200	
	175 100	175 100	-	88 200	86 900
Transport collectif					
Revenus provenant des passagers	240 000	240 000	240 000	-	-
Revenus spéciaux	102 000	102 000	102 000	-	-
Revenus de publicité	6 000	6 000	6 000	-	-
	348 000	348 000	348 000	-	-
Autres services rendus					
Services administratifs	30 000	36 000	36 000		
	553 100	559 100	384 000	88 200	86 900
<b>Autres revenus</b>					
Contribution des automobilistes pour le transport en commun (note 5)	1 136 810	1 157 780	1 157 780	-	-
<b>Total des revenus</b>	<b>3 092 806</b>	<b>3 185 331</b>	<b>2 307 334</b>	<b>499 496</b>	<b>378 500</b>

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU TRANSPORT  
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Annexe 2

Charges prévisionnelles

pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021

	2020 (Budget) \$	2021 (Budget) \$	2020		
			Collectif \$	Adapté B&C \$	Adapté HG \$
<b>Administration générale</b>					
Conseil	30 000	30 000	19 800	6 732	3 468
Gestion financière et administrative					
Salaires et charges sociales (note 6)	424 441	518 328	352 126	88 465	77 737
Frais de formation	9 000	6 000	4 800	396	804
Frais de déplacement	15 300	14 400	11 520	950	1 930
Service de tenue de livres	30 000	2 400	1 920	240	240
Télécommunications	19 200	24 000	19 200	1 584	3 216
Loyer	39 000	44 000	35 200	2 904	5 896
Fournitures de bureau	12 000	10 800	8 640	713	1 447
Cotisations	1 800	5 400	3 564	918	918
Assurances	3 840	5 880	4 704	588	588
Honoraires	8 676	8 490	5 003	1 443	1 443
Honoraires - développement	5 100	5 000	3 300	850	850
Système de répartition	18 000	18 000	14 400	2 876	1 224
Fournitures et services informatiques	20 000	20 000	16 000	1 320	2 680
Autres	1 000	1 000	800	345	(145)
	637 337	713 698	501 578	109 825	102 296
<b>Transport</b>					
Transport adapté					
Transport à contrat	640 000	651 520	-	394 000	257 520
Trajets spéciaux	24 996	24 996	-	20 000	4 996
Taxi	33 600	27 600	-	30 000	(2 400)
Publicité et promotion	5 004	5 004	-	2 502	2 502
	703 600	709 120	-	446 502	262 618
Transport collectif					
Transport à contrat	1 448 000	1 474 064	1 474 064	-	-
Trajets spéciaux	120 000	120 000	120 000	-	-
Contrats de gestion du transport collectif (note 6)	133 224	135 622	135 622	-	-
Publicité et promotion	24 996	24 996	24 996	-	-
Impression des billets	5 004	1 200	792	204	204
Autres	600	600	396	102	102
	1 731 824	1 756 482	1 753 870	306	306
	2 435 424	2 465 602	1 753 870	446 808	262 924
<b>Frais de financement</b>					
Intérêts et frais bancaires	20 008	6 004	4 803	600	600
<b>Affectations</b>					
Projet	-	-	-	-	-
<b>Total des charges</b>	<b>3 092 789</b>	<b>3 185 304</b>	<b>2 262 231</b>	<b>537 233</b>	<b>365 821</b>

**20-10-214-O**

**DÉPÔT ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DE LA GASPÉSIE — ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

**CONSIDÉRANT** que la Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine a déposé son budget équilibré pour l'année financière 2021 prévoyant des revenus et des dépenses de 6 218 445 \$ incluant une affectation de surplus de 494 267 \$;

**CONSIDÉRANT** que la Régie prévoit verser à la MRC du Rocher-Percé une ristourne de 764 958 \$ pour l'année 2021;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune quote-part municipale n'est exigée de la part de la MRC du Rocher-Percé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte, par la présente, les prévisions budgétaires 2021 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine telles que déposées.

**20-10-215-O**

**OCTROI DE CONTRAT – SOLUTION INFOMÉDIA - INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE À L'ÉDIFICE DE LA MRC**

Sur proposition de madame Louise Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie le mandat à Solution Infomédia, au coût maximal de 4 771,46 \$, taxes incluses, pour l'installation de caméras de surveillance à l'édifice de la MRC.

**20-10-216-O**

**AUTORISATION POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** que le contrat de services professionnels en évaluation foncière pour le territoire de la MRC du Rocher-Percé se termine le 31 décembre 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la directrice générale à procéder à l'appel d'offres pour des services professionnels en évaluation foncière sur le territoire de la MRC

**20-10-217-O**

**OCTROI DE MANDAT - CL DESIGN - TRAVAUX À L'ÉDIFICE DE LA MRC**

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie le mandat à CL DESIGN, au coût de 5 000 \$, plus taxes, pour estimation, plans et devis et surveillance partielle de chantier relativement à des travaux à l'édifice de la MRC.

**20-10-218-O**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CJE OPTION EMPLOI – PROGRAMME PASI**

**CONSIDÉRANT** que les organismes municipaux ne sont plus admissibles au nouveau programme d'Accompagnement, de Soutien et d'Intégration (PASI) du ministère de l'Immigration de la Francisation et de l'Intégration (ci-après nommé le MIFI);

**CONSIDÉRANT** que pour l'année 2020-2021, le CJE Option Emploi a accepté de porter l'entente PASI alors que la MRC s'est engagée à réaliser les objectifs spécifiques associés;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'une année transitoire acceptée par le Ministère;

**CONSIDÉRANT** le protocole d'entente élaboré concernant la gestion du PASI entre la MRC et le CJE Option Emploi;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Louise Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise la directrice générale à signer le protocole d'entente relatif à la gestion du PASI entre la MRC et le CJE Option Emploi.

#### **20-10-219-O**

#### **ABROGATION DE LA RÉOLUTION 18-04-066-O - FONDS RELÈVE ENTREPRISE - LES CHAMBRES DE COMMERCE DE LA GASPÉSIE**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière de la Chambre de Commerce Baie-des-Chaleurs, adressée à toutes les MRC de la Gaspésie en avril 2018, dans le cadre du « Fonds relève entreprise »;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 18-04-066-O de la MRC accordant une somme de 20 000 \$ à ce projet, à même le Fonds de développement des territoires (FDT), conditionnellement à la participation de toutes les MRC de la Gaspésie;

**CONSIDÉRANT** que, selon monsieur Maurice Quesnel, directeur général de la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs, le projet ne se réalisera pas étant donné que l'ensemble des MRC n'a pas adhéré à ce projet;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé abroge la résolution numéro 18-04-066-O et en informe la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs.

#### **20-10-220-O**

#### **AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES OPÉRATIONS DE L'ÉCOCENTRE DE GASCONS**

**CONSIDÉRANT** le départ du responsable de l'écocentre de Gascons le 8 octobre dernier et les difficultés de gestion et de recrutement de la dernière année;

**CONSIDÉRANT** que la directrice de la RITMRG, madame Nathalie Drapeau, recommande à la MRC de procéder à un appel d'offres pour les opérations de l'écocentre de Gascons;

**CONSIDÉRANT** que ce modèle de gestion est déjà en place depuis plusieurs années pour les autres écocentres;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise la direction générale de la RITMRG à procéder à un appel d'offres sur invitation, pour une année, relativement aux opérations de l'écocentre de Gascons.

#### **20-10-221-O**

#### **FONDS D'AIDE AUX ORGANISMES (FAO) ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT SOCIOÉCONOMIQUE**

Les projets ont été présentés par madame Christine Hautcoeur, conseillère en développement socioéconomique, en séance de travail, le 20 octobre 2020, dans le cadre du Fonds d'aide aux organismes (FAO), et ce, suite aux recommandations du comité d'investissement socioéconomique.

Sur proposition de madame Louissette Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise, à la suite des recommandations du comité d'investissement socioéconomique, les projets ci-dessous décrits :

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAO-2020-2021-20	Municipalité de Port-Daniel-Gascons	Amélioration parc intergénérationnel et parc de la Prée	20 695 \$	103 466 \$
FAO-2020-2021-21	Maison de la culture de Grande-Rivière	Un lendemain pour notre église phase 1	10 000 \$	23 000 \$
FAO-2020-2021-22	Comité d'action sociale anglophone (CASA) Inc.	Série documentaire produits locaux	3 300 \$	29 892 \$
<b>TOTAL</b>			<b>33 995 \$</b>	<b>156 358 \$</b>

L'acceptation des projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du Fonds d'aide aux organismes et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

### **20-10-222-O**

#### **ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2020-2021 DU PLAN DE COMMUNAUTÉ DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ**

**CONSIDÉRANT** le projet de Plan d'action 2020-2021 du Plan de communauté de la démarche intégrée en développement social de la MRC du Rocher-Percé, déposé par le réseau en développement social (RDS);

**CONSIDÉRANT** que dans le Plan de travail de l'Alliance 2017-2023, la MRC doit adopter le Plan d'action 2020-2021 du Plan de communauté de la démarche intégrée en développement social de la MRC du Rocher-Percé de son territoire afin que l'enveloppe budgétaire attirée à notre territoire soit accessible;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte le Plan d'action 2020-2021 du Plan de communauté de la Démarche intégrée en développement social de la MRC du Rocher-Percé, tel qu'il a été présenté au conseil.

### **20-10-223-O**

#### **OCTROI DE MANDAT - SERVICES DE GESTION LANGELIER INC.**

**CONSIDÉRANT** que le poste de conseiller financier est toujours vacant;

**CONSIDÉRANT** que la MRC requiert des services techniques afin d'assurer le suivi des dossiers en cours;

**CONSIDÉRANT** que Services de gestion Langelier inc. assure le suivi des dossiers en cours depuis juillet à la satisfaction de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise l'octroi d'un nouveau mandat à Services de gestion Langelier inc. pour un total maximum de 80 heures, au taux horaire de 55 \$.

#### ***CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT***

Je, Danielle Roussy, trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire 02 13000 412 – Honoraires professionnels.

**20-10-224-O**

**APPUI AU PROJET - SYNERGIE GASPÉSIE, PHASE II - CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

**CONSIDÉRANT** que le projet « Synergie Gaspésie, phase II » porté par le Conseil régional de l'environnement (CRE) Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que la MRC du Rocher-Percé appuie le projet « Synergie Gaspésie, phase II » et s'engage à apporter une contribution financière de 5 000 \$.

**20-10-225-O**

**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'URGENCE À L'APPUI COMMUNAUTAIRE DU GOUVERNEMENT DU CANADA AUPRÈS DE LA FONDATION COMMUNAUTAIRE GASPÉSIE ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

Sur proposition de madame Louissette Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la préfète, madame Nadia Minassian, à déposer une demande d'aide financière dans l'enveloppe supplémentaire au Fonds d'urgence à l'appui communautaire du gouvernement du Canada auprès de la Fondation communautaire Gaspésie Îles-de-la-Madeleine.

**20-10-226-O**

**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'URGENCE À L'APPUI COMMUNAUTAIRE DU GOUVERNEMENT DU CANADA AUPRÈS DE CENTRAIDE GASPÉSIE ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la préfète, madame Nadia Minassian, à déposer une demande d'aide financière dans l'enveloppe supplémentaire au Fonds d'urgence à l'appui communautaire du gouvernement du Canada auprès de Centraide Gaspésie Îles-de-la-Madeleine.

**20-10-227-O**

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS – OCTROI DE MANDAT - CONCEPTION ET PUBLICATION DE PROCÉDURES D'APPROCHES AUX INSTRUMENTS DE TYPE LPV ET LNAV POUR LES PISTES 08 ET 26 AINSI QUE LA MAINTENANCE**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres 2020-09 concernant la conception et la publication des procédures d'approches aux instruments du type LPV et LNAV pour les pistes 08 et 26 ainsi que la maintenance à l'aéroport du Rocher-Percé;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de cet appel d'offres sur invitation, la MRC a reçu deux (2) propositions et que celles-ci sont conformes;

**CONSIDÉRANT** que le résultat de l'évaluation qualitative a établi le pointage intérimaire suivant :

- ✓ Cormier Aviation Consultation 84/100
- ✓ Octant Aviation 90/100

**CONSIDÉRANT** que les prix soumis (taxes incluses) sont les suivants :

- ✓ Cormier Aviation Consultation 29 318,65 \$
- ✓ Octant Aviation 45 645,08 \$

**CONSIDÉRANT** qu'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

- |                                 |       |
|---------------------------------|-------|
| ✓ Cormier Aviation Consultation | 45,70 |
| ✓ Octant Aviation               | 30,67 |

**CONSIDÉRANT** que le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Louissette Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie le mandat de services de conception et publication des procédures d'approches aux instruments du type LPV et LNAV pour les pistes 08 et 26 ainsi que la maintenance à l'aéroport du Rocher-Percé à Cormier Aviation Consultation, pour un montant de 29 318,65 \$, taxes incluses.
- Que la préfète et la directrice générale soient autorisées à signer les documents requis.

#### **20-10-228-O**

#### **AÉROPORT - AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION DÉNEIGEMENT À L'AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ**

**CONSIDÉRANT** que le contrat de trois (3) ans de déneigement à l'aéroport du Rocher-Percé est venu à échéance;

**CONSIDÉRANT** les opérations aéroportuaires en continu à l'aéroport;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la directrice générale de la MRC de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement à l'aéroport du Rocher-Percé pour une période de 3 ans.

#### **20-10-229-O**

#### **AÉROPORT - ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE POUR L'ENTRETIEN À L'AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ**

**CONSIDÉRANT** le déneigement nécessaire des nouvelles lumières d'indicateur de pente d'approche à chaque extrémité de la piste (couramment appelé par l'acronyme PAPI);

**CONSIDÉRANT** que le déneigement autour de ces systèmes de lumières doit se faire de manière minutieuse et que l'utilisation d'un véhicule de déneigement conventionnel serait risquée ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de vente de l'entreprise James Lévesque et fils Ltée déposée le 15 octobre 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé procède à l'achat d'une souffleuse à neige pour l'entretien à l'aéroport du Rocher-Percé chez l'entreprise James Levesque et fils Ltée au coût tel qu'indiqué dans l'offre de vente, soit 5 431,42 \$ (taxes incluses).
- Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire relatif à l'aéroport.

**20-10-230-O**

**AÉROPORT - AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION ACQUISITION D'UN VÉHICULE DE SERVICE**

**CONSIDÉRANT** que le véhicule de service actuel à l'aéroport du Rocher-Percé ne répond plus aux besoins;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'acquérir un véhicule de service mieux adapté au travail d'entretien à effectuer par le préposé;

**CONSIDÉRANT** que le véhicule doit posséder de l'espace nécessaire pour transporter les équipements d'entretien et le matériel;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Louise Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la direction générale de la MRC à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un véhicule de service, style camionnette à cabine simple 4x4, pour l'aéroport du Rocher-Percé.
- Que cette dépense soit affectée au budget d'entretien des immobilisations de la MRC.

**20-10-231-O**

**APPUI AU PROJET -- HUBS DE MOBILITÉ DURABLE - INFRASTRUCTURES POUR LE CHANGEMENT DE PRATIQUES EN TRANSPORT DU RÉGÎM**

**CONSIDÉRANT** que le projet « Hubs de mobilité durable en GIM: Infrastructures pour le changement de pratiques en transport » porté par le RÉGÎM;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que la MRC du Rocher-Percé appuie le projet « Hubs de mobilité durable en GIM et s'engage à apporter un soutien technique en aménagement du territoire et à participer aux réunions du comité sectoriel représentant un montant de 6 960 \$.

**CORRESPONDANCE**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**20-10-232-O**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 19 h 31.

---

Nadia Minassian  
Préfète

---

Christine Roussy  
Directrice générale & Secrétaire-trésorière